



District de Québec
Chambre civile

**DIRECTIVE POUR FIXER LA DATE DE PRÉSENTATION
D'UNE DEMANDE CONTESTÉE EN SALLE DE PRATIQUE**
(1^{er} janvier 2019)

Une demande contestée présentable en salle de pratique (salle 4.26) dont la durée d'audience prévisible est de **deux heures ou plus** doit faire l'objet d'une demande de réservation d'une date d'audience.

Une demande de réservation d'une date d'audience est faite directement en salle de pratique le jour de la présentation de la demande auprès du juge qui préside l'audience. Ce dernier identifie une date où toutes les parties sont disponibles au moyen des calendriers à sa disposition et fixe l'audience en salle 2.31. Elle peut également être faite par lettre au juge coordonnateur adjoint (chambre civile) transmise soit par courriel au coordcivqc@judex.qc.ca , soit par télécopieur au 418-528-9648.

Les demandes qui sont contestées présentables en salle de pratique (4.26) dont la durée d'audience prévisible est **de moins de deux heures** sont entendues le jour de leur présentation selon l'ordre du rôle. Les avocats devraient vérifier l'état du rôle avant de fixer la date de présentation pour s'assurer d'un rang privilégié.